Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251211-DELIB04525-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 4/12/2025

Délibération N° 045/25

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le 11 Décembre 2025, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, François IZARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Gérard LETEISSIER ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absents : Julien COACOLO, Macha CASTEL, Denis MEURET et Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Versement d'une Subvention de Fonctionnement au profit du Centre Communal d'Action Sociale

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant que tous les ans, le Conseil Municipal autorise le versement de sa participation, au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, il convient d'approuver le versement de cette participation, au titre de l'Exercice 2025, et ce pour un montant de 3 162,71 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251211-DELIB04525-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE :

- **Décide** le versement de la participation de la Commune au Budget du CCAS, au titre de l'exercice 2025, et ce pour un montant de 3 162,71 €,
- **Précise** que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération, et notamment le mandat correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251211-DELIB04625-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 4/12/2025

Délibération N° 046/25

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le 11 Décembre 2025, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, François IZARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Gérard LETEISSIER ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absents : Julien COACOLO, Macha CASTEL, Denis MEURET et Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Redevance Spéciale – Exercice 2024 - Convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant aux Conseillers que la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, à travers la compétence globale relative à la collecte, le tri, le traitement et la valorisation, assure le Service d'élimination des déchets ménagers et assimilés des 37 Communes membres,

CONSIDERANT que ce Service de collecte et de traitement des déchets « ménagers » est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),

CONSIDERANT qu'en complément de cette obligation, le Grand Narbonne a institué, en vertu des dispositions combinées des articles L 2224-14 et L 2333-78 du CGCT, la Redevance Spéciale, destinée à financer la collecte et le traitement des déchets dits « assimilés » aux déchets ménagers, et à la condition qu'ils puissent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251211-DELIB04625-DE

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, il convient de délibérer sur le montant de la redevance spéciale, fixée pour la Commune d'Argeliers à 5 628,53 € pour l'année 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et par 14 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA),

- **Décide** d'approuver le montant de la Redevance Spéciale, fixée pour l'année 2024 à 5 628,53 €,
- **Précise** que ce montant sera inscrit au Budget 2026,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251211-DELIB04725-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 4/12/2025

Délibération N° 047/25

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le 11 Décembre 2025, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, François IZARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Gérard LETEISSIER ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT.

Absents : Julien COACOLO, Macha CASTEL, Denis MEURET et Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Tableau des Effectifs

VU le rapport de Monsieur le Maire, rappelant qu'il appartient au Conseil Municipal, sur proposition du Maire, de mettre à jour et de fixer annuellement le tableau des Effectifs de la Commune,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1 et L542-1 et suivants,

VU les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les Grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

CONSIDERANT que le Service Ressources Humaines a sollicité l'avis obligatoire du Comité Social Territorial en date du 13 Novembre 2025, pour une actualisation du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT que depuis de dernier tableau des effectifs de 2022, plusieurs postes ont été ouverts lors des délibérations précédents cette dernière,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251211-DELIB04725-DE

CONSIDERANT qu'à compter du 1er Janvier 2026, il est proposé la supp[illegible] n'ont pas été supprimés lors d'avancement de grade, de reclassement, de mutation et de départ à la retraite, sur les grades différents :

- 1 poste d'Adjoint Technique
- 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe
- 1 poste de Technicien
- 2 postes d'ATSEM 1ère Classe
- 1 poste de Chef de Service de la Police Municipale de 2ème Classe
- 1 poste de Rédacteur
- 1 poste d'Adjoint Administratif

VU la saisine obligatoire du Comité Social Territorial, en date du 13/11/2025,

VU l'Avis Favorable du Comité Social Territorial, en date du 11/12/2025, portant sur la suppression de 11 Postes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE** :

- **Approuve** le tableau des Effectifs de la Collectivité, tel qu'annexé à la présente Délibération,
- **Précise** que les précédentes Délibérations fixant le tableau des Effectifs de la Commune d'Argeliers, sont abrogées, à compter de l'entrée en vigueur de la présente Délibération,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades budgétisés, sont bien inscrits au budget de l'Exercice en cours,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme au registre des Délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETELLIER

le Maire/Président - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication - Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr	Date du Dépôt en Préfecture : ..... Date de Publication : ..... ou de Notification

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251211-DELIB04725-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE D'ARGELIERS AU 1er Janvier 2026

FILIERES - GRADES	*Catégories*	*Postes*	*Effectifs Budgétaires*	*Pourvus*	*Non Pourvus*
Filière Administrative					
Attaché Principal	A	1	1	1	0
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	1	1	1	0
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	1	1	1	0
Adjoint Administratif. Principal de 1ère Classe	C	2	2	2	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	1	1	1	0
Adjoint Administratif	C	2	2	2	0
SOUS TOTAL		*8*	*8*	*8*	*0*
Filière Technique					
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	1	1	0
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	1	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	2	2	2	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	2	2	2	0
Adjoint Technique	C	3	3	3	0
Adjoint Technique (ATSEM)	C	2	2	2	0
A.T.S.E.M 1ère classe	C	1	1	1	0
SOUS TOTAL		*12*	*12*	*12*	*0*
Filière Police Municipale					
Chef de Service Police Principal de 1ère Classe	B	1	1	1	0
Brigadier-Chef Principal	C	2	1	1	1 détachement
SOUS TOTAL		*3*	*2*	*1*	*1*
TOTAL		**23**	**22**	**22**	**1**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251211-DELIB04725-DE